

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 20 mars 2009

Service Instructeur
Service Tarification des Etablissements Sociaux

N° CP-2009-4-4-10

Service consulté

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Résumé : Représentation du Département au sein des Conseils d'Administration de l'Hôpital Local de MASEVAUX, de l'Hôpital Saint-Sébastien de RIXHEIM, de l'Hôpital Local de TURCKHEIM.

A la suite de la fusion de leurs activités sanitaires et médico-sociales par décision conjointe de l'Etat et du Conseil Général, les établissements précités ont vu leur statut d'établissement public de santé, transformé en établissement public social et médico-social.

Dans ce cadre et en application du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), la représentation de l'Assemblée Départementale au sein du conseil d'administration de chacun de ces établissements est assurée par trois de ses membres élus.

Il est rappelé qu'avant ces modifications statutaires, ces trois établissements accordaient chacun un siège au Département (ce siège étant pourvu par un représentant titulaire et, en cas d'empêchement, par son suppléant) comme suit :

- auprès du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de MASEVAUX Monsieur Jean Luc REITZER, en tant que représentant titulaire du Département et Monsieur Michel HABIB en tant que suppléant,
- auprès du Conseil d'Administration de l'Hôpital Saint-Sébastien de RIXHEIM Messieurs Charles BUTTNER et Bernard NOTTER, en tant que représentants titulaires du Département, et Monsieur Marc SCHITTLY en tant que suppléant,
- auprès du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de TURCKHEIM, Monsieur Guy DAESSLE en tant que représentant titulaire du Département et Monsieur Pierre GSELL en tant que suppléant,

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

de désigner les nouveaux membres de l'Assemblée Départementale chargés de siéger au sein de ces trois organismes pour la durée de leur mandat, le cas échéant en confirmant les noms du ou des Conseillers Généraux en place jusqu'à présent dans ces conseils d'administration.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER